

Pipe-line du Nord

Une voix: Pourquoi n'allez-vous pas siéger de l'autre côté de la Chambre?

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, si j'étais allé siéger de l'autre côté de la Chambre, comme le proposent certains députés néo-démocrates, le bill aurait encore sa forme initiale, sans les améliorations que nous connaissons maintenant.

Si le comité spécial permanent du pipe-line du Nord se réunit trimestriellement, nous pourrions veiller à ce que les dispositions de l'entente signée par nos deux pays soient vraiment respectées. Dans son travail de révision, le comité assumerait d'importantes responsabilités additionnelles, celles d'étudier toutes les activités des organismes en cause, les conseils d'administration, les fonctionnaires responsables et les ententes qui seront conclues, ainsi que les règlements qui, j'en suis certain, seront publiés par centaines. Le gouvernement a accepté d'instituer ce comité à des fins de révision.

Je crois que l'argument en faveur d'une protection financière est le plus spécieux et le plus dénué de substance qu'il m'ait été donné d'entendre de la bouche d'un député. Rien dans ce bill n'entraînera l'imposition d'un fardeau fiscal supplémentaire aux Canadiens. Pour que cela arrive, il faudrait modifier le bill dans ce sens. Le député de Sault-Sainte-Marie le sait très bien. Nous n'avons absolument pas besoin d'insérer dans le bill une disposition visant à empêcher cela. Si jamais nous en arrivons là—ce que je ne pense pas—le gouvernement sera obligé de présenter un projet d'amendement qui autorise des garanties financières. Cela n'arrivera tout simplement pas.

Le comité a proposé 22 amendements à ce projet de loi. Le gouvernement a donné suite à onze d'entre eux en acceptant d'établir un système parlementaire de révision. Parmi ceux qui restaient, certains étaient importants, notamment celui qui prévoyait l'établissement d'un mécanisme de surveillance dont serait chargé le comité qui sera formé ainsi qu'un autre relatif aux autochtones dont il n'est pas question dans le bill. Le gouvernement a partiellement accepté nos propositions visant à introduire dans le bill des dispositions relatives aux autochtones qui seront touchés par la construction du pipe-line. Nous avons dit douter fort que l'appareil judiciaire soit efficace. Le gouvernement a en fait accepté toutes nos recommandations en ce qui concerne ces amendements.

Cependant, quelque chose m'intrigue. Le député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas) a participé à toutes les séances du comité, a accepté tous les amendements que nous avons présentés en reconnaissant qu'ils favoriseraient les objectifs que son parti tente maintenant d'atteindre en présentant ces simulacres d'amendements—car c'est bien cela—dans le seul but, selon moi, d'épater la galerie.

Avec le système de contrôle parlementaire que le gouvernement s'est engagé à établir, nous obtenons précisément la garantie que nous voulons avoir. Il permettra de surveiller de près la mise en application des objectifs admirables énoncés dans l'accord.

Une voix: Passez de l'autre côté.

Une voix: Allez grossir leurs rangs!

M. Nielsen: Les députés me disent de passer du côté des libéraux, monsieur l'Orateur. Je me demande quel député du

NPD va recevoir demain un appel téléphonique du premier ministre Blakeney lui disant de cesser de faire obstruction.

Les amendements des néo-démocrates sont inacceptables. Ils sont insipides, trompeurs et inutiles pour la bonne raison que nous avons mis au point la seule solution possible pour veiller à ce que le gouvernement et la société respectent leurs engagements grâce à un système de surveillance. Cette modification du Règlement nous permettra de créer un comité composé de représentants élus du peuple qui accepteront leurs responsabilités.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député de Brant (M. Blackburn) manifeste le désir de poser une question, mais ce n'est possible qu'avec le consentement du député qui a la parole. Le député est-il disposé à lui laisser poser une question?

M. Nielsen: Bien sûr.

M. Blackburn: Monsieur l'Orateur, je me bornerai à poser une seule question au député de Yukon (M. Nielsen). Je suppose qu'il est conscient de l'importance capitale que revêt ce projet pour la région qu'il représente. Je pense que ce discours est une reprise de celui auquel nous avons eu droit il y a à peine quelques semaines. Le député parle de garanties, mais il vaudrait peut-être mieux ne pas avoir de garanties comme quoi la concurrence pourra jouer.

● (2132)

Le député de Yukon sait-il que les aciéries et les sidérurgies du Japon et de l'Italie, pour ne nommer que deux pays, sont très fortement subventionnées par leurs gouvernements respectifs. Une fois que les appels d'offres pour ces contrats auront été faits, la Chambre et le gouvernement pourront-ils découvrir le montant des fonds provenant de ces pays qui entrera dans l'exécution de ces contrats et de ces soumissions. C'est là l'essentiel. Au Canada, nous pouvons savoir si le gouvernement subventionne Stelco ou Ipsco et ainsi de suite, mais je voudrais que les députés me disent s'il existe un moyen de savoir, au Canada, dans quelle mesure les aciéries japonaises et italiennes sont subventionnées pour que nos propres aciéries puissent leur faire concurrence dans la fabrication du tuyau.

M. Nielsen: Monsieur l'Orateur, la réponse à cette question est rapide et facile. Je sais que le député n'a pas assisté aux séances du comité, car il avait probablement d'autres obligations, mais s'il lit les rapports du comité et le bill, il constatera que le ministre et l'Administration disposeront des pouvoirs les plus étendus qui soient relativement aux contrats qui seront adjugés. Toute entente devra être soumise au ministre. Toute entente qui sera soumise au ministre devra également être soumise au comité qui sera créé. Tout ne sera pas accompli en un jour: la réalisation de ce projet s'échelonnera sur plusieurs années. Les députés qui feront partie du comité spécial seront donc en mesure d'exercer une surveillance constante au nom de la Chambre. Si nous constatons que le gouvernement ne respecte pas ses objectifs quant au contenu canadien, la question sera soulevée à la Chambre et le gouvernement devra nous fournir des explications.